



Logement éligible à la fibre optique : les démarches pour en bénéficier. Une fois que la fibre est déployée dans un secteur, les logements alentours **sont éligibles à la fibre optique** chez l'opérateur qui a procédé au déploiement, puis, 3 mois après, aux autres opérateurs qui le souhaitent. Avant tout, les habitants qui veulent passer sur une connexion fibre doivent **prendre un abonnement fibre.**

Pour cela, il convient d'effectuer [un test d'éligibilité](#) chez différents opérateurs, et de choisir un abonnement parmi ceux éligibles. Une fois souscrit, **c'est l'opérateur qui s'occupe des lancer les démarches** pour faire installer la fibre dans le logement. Si les raccordements en appartement sont **gratuits**

,
[les raccordements à la fibre optique en maisons individuelles](#) peuvent être facturés, jusqu'à **299€**

selon l'opérateur. Vous pouvez aussi vous renseignez [sur l'Adsl](#)

moins cher. Pour la fibre optique, il est recommandé de poser la question avant de souscrire à l'abonnement. C'est le technicien qui fait

les éventuels légers travaux nécessaires et qui

installe le matériel

. L'intervention dure entre 30 minutes et une demi-journée dans les cas les plus difficiles.